

**E. – CSAP NAMUR**
<http://www.csapnamur.be>

Présidents honoraires : Mrs Jeannot DOMBRET†, Marc BEGUIN† et Michel ADANT.

Président, Trésorier & Licences : Patrick BODART csapn.bodart@skynet.be

Vice-Président : Michaël DIVOY

Secrétaire : Christophe DEMARCHE (demarchechristophe@msn.com)

Administrateurs :

André COLLETTE

Christian CAREME

André DEBARSY

René DEMARTEAU

Georges GILBERT

Hugues HENROT

Jules LIEGEOIS

Jean-Claude PUISSANT

Michel TROOST-DEBLANDRE

Siège social : Rue du Cahoti, 33 – 5330 ASSESSE

Réunions : 1er mardi du mois - Taverne « 500 » Av. Jean Materne, 10 - 5100 JAMBES.

Compte trésorerie et licences : IBAN BE19 0012 8056 6112 - BIC GEBABEBB

DELEGUES DE LA CSAP NAMUR AUX COMMISSIONS A.S.A.F.

Auto-Cross/Kart-Cross	<u>Jules LIEGEOIS</u> – <u>Quentin MACEDOINE</u>
Calendrier	<u>Christophe DEMARCHE</u>
Circuit	<u>Michaël DIVOY</u> - <u>René DEMARTEAU</u>
C.A.S.	<u>René DEMARTEAU</u> - <u>Christophe DEMARCHE</u> – <u>Eric MASSART</u>
Commission Sportive	<u>Jules LIEGEOIS</u> - <u>André DEBARSY</u> – <u>Christophe DEMARCHE</u>
Commission Technique	<u>Georges GILBERT</u> – <u>Marie-Luce CATOUL</u> – <u>Katia LIEMANS</u>
Commission Médicale	<u>René DEMARTEAU</u> – <u>Michel TROOST-DEBLANDRE</u>
Course de côte/Sprint	<u>Jean-Claude PUISSANT</u> – <u>André DEBARSY</u>
Karting	<u>André COLLETTE</u> – <u>Pascal STASSE</u>
Licences	<u>Patrick BODART</u> - <u>Pierre NEUVILLE</u> – <u>Yves BAR</u>
Promotion	<u>Christian CAREME</u> – <u>Guy DEBRAS</u>
Rallye	<u>Jean-Claude PUISSANT</u> – <u>Jules LIEGEOIS</u> – <u>André DEBARSY</u>
Rallye-Sprint	<u>Christophe DEMARCHE</u> – <u>Jules LIEGEOIS</u>
Sécurité-Homologation	<u>Jean-Claude PUISSANT</u> – <u>Jules LIEGEOIS</u>
Slalom	<u>André DEBARSY</u>

..... = Responsable de la Commission CSAPN

ASSOCIATIONS AFFILIEES

Na03. Ecurie Bayard N° Entreprise : 409.339.703 - www.ecurie-bayard.be

Président : Hugues HENROT – heh@belgacom.net

Rue de Meursault, 22, 5590 LEIGNON - ☎ 083/21 42 50 - 📞 0475/39 63 49

Secrétaire : Pierre Misson – missionpierre@hotmail.com

Rue du Cahoti, 23 à 5330 ASSESSE - 📞 0477/39.06.82

Na05. Karting Club Condroz (K.C.C.) - N° Entreprise : 426.253.137

Présidente : Monique ANCIAUX - 📞 0477/81 81 73

Secrétaire : Caroline COLLETTE

Rue Piconette, 6 à 5590 CINEY - ☎ 083/21 16 86 - 📧 andre_collette@msn.com

Na10. New Samourai Sombreffe – N° Entreprise: 411.117.375 – www.newsamourai.be

Président : Christian CAREME – 📧 new.samourai@hotmail.com

Rue des Muguets, 44, 5377 NOISEUX – ☎ 086/34.42.40 – 📞 0475/32 45 91

Secrétaire : Claire CAREME – 📞 0472/60 83 08

Na14. Automobile Club Namur - N° Entreprise : 433.490.624 - www.automobileclubnamur.be

Président : Etienne LERSON - 📧 e.lerson@ac-namur.be - 📞 0493/26.72.59

Secrétaire : Paulette GRENSON - 📧 secretariat@ac-namur.be

Contacts : Adresse du local - Av. du Château de Beez, 46 à 5000 NAMUR - ☎ 081/30 85 06

Na19. Namur Racing Club - N° Entreprise : 447.410.520 – www.namur-racing-club.be

Président : Yves BAR

Rue Paul Pastur 30 à 6224 Wanfercée Baulet

☎ 071/12 73 13 - 📞 0475/50 86 34

Secrétaire : Katia LIEMANS – 📧 katiayves@hotmail.com

Rue Paul Pastur 30 à 6224 Wanfercée Baulet

Siège social : Rue de Fleurus, 87 à 5060 MOIGNELEE - ☎ GSM 0478/49 34 72

Na 20. Inter Rallye Sécurité Namur (I.R.S.N.) - N° Entreprise : 446.635.609

Président : René DEMARTEAU - ☎ 081/30 66 97 - ☎ 0498/37 69 52 - ✉ rdnamur@gmail.com

Rue Verte, 25 à 5100 JAMBES

Secrétaire : Geneviève GILSON, Rue Verte, 25, 5100 JAMBES (Siège social).

Na24. Ecurie N.E.W. Racing - N° Entreprise : 456.902.959 - 959 - www.facebook.com/ecurienewracing/ - (✉ ecurie-newracing@tvcablenet.be)

Président : Pierre NEUVILLE - pierre-neuville@tvcablenet.be

Rue des Cognassiers, 23 à 5020 VEDRIN - ☎ 081/20 13 69 - ☎ 0475/44 08 16

Secrétaire : Jean-Louis MOLITOR - ✉ jl.molitor@skynet.be

Rue du Sartia, 178 à 5070 SART-EUSTACHE - ☎ 0472/37 42 90

Na25. Motor Club Eau Blanche Eau Noire (M.C.E.B.E.N.) - N° Entreprise : 408.447.697 - www.mceben.be

Président : Charles THERASSE

Les Arbillières, 38 à 6590 MOMIGNIES - ☎ (P) 060/51 15 38

Secrétaire : Philippe DOHY - ✉ philippedohy@yahoo.fr

Avenue des Sports, 10A à 6460 CHIMAY - ☎ 060/21 29 70 - ☎ 0471/75 90 44

Na26. Automobile Club Famenne Bayard - N° Entreprise : 462.065.834 - www.rallyedelafamenne.be

Président : André DEBARSY - ✉ andre.debarsy@gmail.com

Rue des Jardins, 16 à 5580 JEMELLE - ☎ 084/21 39 72 - ☎ 0498/24.77.59

Na31. Promo Racing - N° Entreprise : 444.284.447 - www.promoracing.be

Président : Michaël DIVOY - ✉ carrosseriedivoy@skynet.be

Rue Albert Marchal, 70 à 5575 GEDINNE - ☎ 061/58 90 18 - ☎ 0476/22 06 21

Secrétaire : Christian MOTTIAUX - ✉ christian_mottiaux@hotmail.com - info@promo-racing.be

Rue des Witays, 40 à 5555 BIEVRE - ☎ 061/51 17 78 - ☎ 0478/22 31 87

Na34. C.C.B.D. Sécurité Dinant - N° Entreprise : 420.350.884 - www.ccbd-securite.be

Président : Fabrice BERTIN - ✉ info@ccbd-securite.be

Chemin Saint-Martin, 3 à 5500 DINANT - ☎ 0474/42.52.54

Secrétaire : Fabrice BERTIN - secretariat@ccbd-securite.be

Na37. Ecurie du Condroz Namurois (E.C.N.) - N° Entreprise : 597.826.539 - www.facebook.com/ecnasbl/

Président : Christophe DEMARCHE - ✉ demarchechristophe@msn.com

Rue du Cahoti, 33 à 5330 ASSESSE - ☎ 0474/63 09 75

Secrétaire : Geneviève DEMARCHE

Rue du Puits-St-Martin, 22 à 5330 ASSESSE - ☎ (voir Président)

Na38. Commissaires de Pistes – Province de Namur (C.P.P.N.) - N° Entreprise : 477.706.984

Président : Michel TROOST-DEBLANDRE - ✉ mich0165@hotmail.fr

Chaussée de Dinant, 772, 5100 WEPION - ☎ 0493/54.07.70

Na39. Royal Racing Car Mosan - N° Entreprise : 409.464.417

Président : Dany LISSENS - ✉ cridalissens@gmail.com

Rue Pré des Dames, 85 à 5300 ANDENNE - ☎ 0495/90 04 15

Secrétaire : Jean-Pierre DAMOISEAUX - ✉ racing.car.mosan@skynet.be

Chée de Tirlémont, 211 à 4520 VINALMONT - ☎ 085/21 13 62 - ☎ 0473/34 58 43

EXTRAITS DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR.

Art IV. - Clubs reconnus

1 - Conditions relatives à la reconnaissance.

Pour être reconnu par la C.S.A.P.N., chaque club doit satisfaire aux conditions des statuts et du présent règlement d'ordre intérieur et désigner annuellement par écrit son représentant dûment mandaté auprès de l'assemblée générale. Il acquittera sa cotisation au plus tard pour le 30 septembre de l'année précédente, au compte de la C.S.A.P. Namur.

2 - Procédure de reconnaissance.

La demande de reconnaissance, accompagnée des statuts, sera adressée au conseil d'administration qui la présentera, accompagnée d'un avis consultatif, à l'assemblée générale. Cette dernière statuera sur base d'un vote secret à la majorité simple.

Au niveau administratif (droit de vote, présentation de candidats, etc.), la reconnaissance sera effective dès son acceptation par l'assemblée générale, tandis qu'au niveau sportif (organisation d'épreuves, délivrance de licences, etc.), elle ne prendra cours qu'au premier janvier qui suit son acceptation.

Dans le cas où une demande spécifique émane du club, le conseil d'administration peut accorder une reconnaissance provisoire au niveau sportif dans l'attente de l'assemblée générale. Cette reconnaissance peut toutefois ne pas être confirmée par l'assemblée générale qui mettra immédiatement un terme à la reconnaissance dudit club sans remboursement des cotisations versées.

La cotisation annuelle (par année civile) sera exigible dès la reconnaissance (éventuellement provisoire) du club au niveau sportif. La reconnaissance est reconduite tacitement d'année en année à tous les clubs respectant les conditions reprises à l'article 1 ci-dessus.

Art V. - Calendrier.

Seuls les clubs reconnus et en ordre de cotisation sont qualifiés pour introduire une demande d'organisation au calendrier provincial. Les demandes d'inscription devront être introduites par écrit, au plus tard le 15 septembre (10 septembre pour les épreuves du championnat de la Communauté Française) de l'année précédente et être enregistrées avec les droits de calendrier y afférents. En cas de défaut de paiement des droits de calendrier, les demandes d'inscription ne seront pas retenues.

Afin d'éviter la concurrence entre ses épreuves, la C.S.A.P.N. a décidé que, pendant un même week-end, il n'y aura plus qu'une seule épreuve organisée par une entité namuroise, et ce quelles que soient les disciplines. En cas de litiges, la C.S.A.P.N. tranchera en tenant compte de l'ancienneté des épreuves et de leurs dates.

Toute modification du calendrier en cours d'année sera passible d'une augmentation du droit de calendrier (voir règlement A.S.A.F.).

Afin d'éviter l'inscription intempestive d'épreuves vouées à une annulation quasi certaine, le Bureau de la C.S.A.P.N. pourra exiger le versement d'une caution pour l'inscription d'épreuves jugées incertaines (*). Le montant de cette caution sera de maximum 250 €.

- (*) Seront jugées incertaines :

- Les épreuves dont la dernière inscription a dû être annulée.

- Les nouvelles épreuves (à l'exception des épreuves inscrites par des clubs ayant organisé la totalité de leurs organisations au cours des deux dernières saisons).

- Les épreuves jugées comme telles par le C.A. de la C.S.A.P.N.

La(les) caution(s) ainsi versée(s) sera(seront) portée(s) en garantie de toutes les inscriptions du club et ne seront remboursée(s) que lorsque le nombre de caution(s) déposée(s) sera inférieur au nombre d'épreuve(s) restant à organiser par le club.

Les cautions conservées par la C.S.A.P. Namur seront versées par moitié à la dotation de la discipline concernée par l'annulation et par moitié à la partie "Solde C.S.A.P.N" des dotations.

Tous les cas soumis à ces conditions seront analysés par le Bureau de la C.S.A.P.N.

Art VI. - Reliquat.

Pour chaque voiture qualifiée au départ d'une épreuve, une redevance sera due par l'organisateur.

Le paiement de ce reliquat est applicable à toutes les disciplines.

Art VII. - Redevances.

- Cotisation annuelle (droit de reconnaissance) :

125 € pour les Clubs & Ecuries ;

75 € pour les clubs de sécurité (pas d'organisations, ni de licences pilotes).

- Inscription d'une épreuve au calendrier :

Gratuite pour les clubs reconnus par la C.S.A.P. Namur

50 € pour les clubs reconnus par une autre C.S.A.P.

- Reliquat : 1,50 € par voiture diminué d'une prime d'organisation de 50 € maximum.

- Modification du calendrier en cours d'année :

Nouvelle épreuve : 25 € - Annulation : 50 €

Changement de date : 25 € pour tout changement signifié (par écrit) moins de 3 mois avant la date prévue initialement.

- Echéances : Toutes les factures émises pour ces redevances sont payables dans les quinze jours de leur émission ; passé ce délai, un rappel sera envoyé. A défaut de paiement à l'échéance de ce rappel, une amende de 50 € sera appliquée sans préjudice d'autres sanctions prises par le bureau de la C.S.A.P. Namur (Retrait du championnat, non-délivrance de licences...).

Art VIII. - Règlements.

Pour toutes les épreuves (Championnat FWB, Championnat de la CSAPN ou épreuves hors championnats), ils doivent d'abord être approuvés par le responsable namurois de la discipline avant d'être soumis à l'approbation du responsable ASAF.

Le club qui serait redevable d'une cotisation ou d'une amende envers sa CSAP ne pourra prétendre inscrire une épreuve au calendrier.

Art IX. - Assurances.

Les organisateurs sont dans l'obligation de souscrire au contrat global de l'A.S.A.F. (R.C. circulation/ R.C. organisateurs), au contrat global couverture « Bénévoles » souscrit par la C.S.A.P. Namur, ainsi qu'à l'assurance "Défense en justice" souscrite par l'A.S.A.F. dont ils auront la gestion.

Art X - Désignations des Officiels aux épreuves.

Afin d'être qualifié pour occuper un poste de Directeur de Course, de Directeur de Sécurité ou de Relation Concurrents, il faudra avoir exercé au cours des deux années précédentes une des fonctions suivantes lors d'épreuves régionales, nationales ou internationales et avoir réussi avec fruit un examen établi par la CSAPN. :

➤ Pour les Directeurs de Course :

* Avoir été Directeur de Course, ou Directeur de Course adjoint, ou Directeur de Sécurité.

➤ Pour les Directeurs de Sécurité :

* Avoir été Directeur de Course ou adjoint, ou Directeur de Sécurité ou adjoint.

E – C.S.A.P. Namur

➤ Pour les Relations Concurrents :

- * Avoir été Directeur de Course ou adjoint, ou Directeur de Sécurité ou adjoint, ou Relation Concurrents ou Adjoint d'un Relation Concurrents qualifié.

Seule une dérogation accordée par le Bureau de la CSAPN pourra aller à l'encontre de ces dispositions. À tout moment, le bureau de la CSAPN peut retirer l'accréditation sans devoir justifier sa décision.

Afin de pouvoir passer l'examen établi par la CSAPN, le candidat devra, par l'intermédiaire de son club d'appartenance, faire la demande d'un examen au secrétariat de la C.S.A.P.N. au moins 3 mois avant l'épreuve à laquelle il compte officier. Si le candidat échoue à cet examen, il devra refaire 2 fois la fonction d'adjoint avant de pouvoir représenter l'examen. Cependant, un seul examen est autorisé par candidat par an. Pour conserver ses accréditations, chaque officiel doit officier au minimum une fois dans une épreuve sur 2 années quel que soit la fonction exercée.

Art XI - Droits et devoirs des Officiels.

La C.S.A.P. Namur mandate ses officiels (Administrateurs, Commissaires Sportifs, Contrôleurs Techniques et Inspecteurs de Sécurité) afin de la représenter sur toutes les épreuves où ils sont présents. Ils auront en charge d'aider et, le cas échéant, de défendre les pilotes namurois devant tout problème survenant au cours de l'épreuve, tout en veillant à ce que leurs interventions ne soient pas source de nouveaux problèmes. Ils s'attacheront en priorité au respect des règlements en vigueur.

La C.S.A.P. Namur prendra en charge le prix de la licence des officiels membres des commissions d'exécution, pour autant que ceux-ci prestent à un minimum de trois épreuves par année.

CHAMPIONNATS C.S.A.P. NAMUR – 2020

- A) Sauf spécifications contraires, les règlements sportifs, techniques et particuliers régissant les championnats de la Communauté Française sont d'application.
- B) Les barèmes renseignés à l'article 10.1 du Règlement Sportif Général ASAF ne sont pas d'application pour les championnats provinciaux namurois où un barème spécifique est utilisé. Le décompte est précisé ci-dessous pour chaque discipline et sera adapté si besoin est lors des modifications de calendrier.
- C) Pour les disciplines non reprises ci-dessous, notamment le slalom, le Karting, l'Auto-cross et le Kart-cross, un championnat sera établi sur base des épreuves reprises aux championnats de la Fédération Wallonie Bruxelles des disciplines correspondantes en attribuant un coefficient 2 aux épreuves organisées par un club namurois. Le décompte des épreuves pour ces championnats se fera conformément au règlement A.S.A.F. de chaque discipline.

COURSES DE COTE & SPRINTS - Jean-Claude PUISSANT (0479/84.49.71)

7 Epreuves - 5 Classements retenus - 4 Résultats minimum.

26 avril	Fellenne	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
24 mai	Ry des Glands	C.M.P. Chiny	Lx 25	F.W.B.
31 mai	Principauté de Chimay	M.C.E.B.E.N.	Na 25	F.W.B.
21 juin	Alle/Semois	Promo Racing	Na 31	F.W.B.
28 juin	Sainte-Cécile	C.M.P. Chiny	Lx 25	F.W.B.
13 septembre	Houyet	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
20 septembre	Laroche	C.M.P. Chiny	Lx 25	F.W.B.

Trophée Bernard Gosset.

Chaque année, lors de la remise des prix de la C.S.A.P. Namur, le trophée Bernard Gosset sera attribué au plus jeune pilote classé au Championnat namurois des courses de côte.

RALLYES – Jean-Claude PUISSANT (0479/84.49.71)

7 Epreuves - 5 Classements retenus - 4 Résultats minimum.

28-29 mars	Ardennes	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
13-14 juin	Haute-Senne	Braine Auto Club	Ht 41	F.W.B.
27-28 juin	Mémorial Gadisseur	Namur Racing Club	Na 19	F.W.B.
22-23 août	La Famenne	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
05-06 septembre	La Semois	Promo Racing	Na 31	F.W.B.
17-18 octobre	Mettet-Florennes	Namur Racing Club	Na 19	F.W.B.

RALLYES-SPRINTS – Christophe DEMARCHE (0474/63.09.75)

8 Epreuves - 6 Classements retenus - 4 Résultats minimum.

29 fev-1 mars	La Lhomme	C.M.P. Chiny	Lx 25	F.W.B.
25-26 avril	Tenneville	C.M.P. Chiny	Lx 25	P.
20-21 mai	Haillot	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
04-05 juillet	Achêne	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
01-02 août	Condruzien	A.C. Namur	Na 14	F.W.B.
26-27 septembre	Trèfle	Responsable A.C.	Ht 54	F.W.B.

E – C.S.A.P. Namur

12-13 octobre
A définir

Gaume
Condroz Namurois

Gaume Racing Club
E. C. N.

Lx 08 P
Na 37 P

Liste des "OFFICIELS" de la CSAP NAMUR

NOM	D.C.	D.S.	R.C.	E.C.	N° Club	NOM	D.C.	D.S.	R.C.	E.C.	N° Club
Adant Michel	x	x	x	x	Na 24	Gilsoul Jean-Gabriel		x		x	Na 14
Anciaux Monique			x		Na 05	Gosset Gérard	x	x	x		Na 03
Bachelard Murielle			x		Na 25	Grégoire Thierry	x	x			Na 31
Bar Yves	x	x	x	x	Na 19	Guérin Jean-Michel		x			Na 25
Barthélemy José		x			Na 31	Henrot Hugues	x	x	x	x	Na 03
Beaume Lionel		x		x	Na 14	Hottias David		x		x	Na 14
Beaume Richard	x	x		x	Na 14	Jacquemart Julien	x	x	x	x	Na 14
Belot Christian	x	x	x		Na 14	Kesch Jacques	x	x		x	Na 20
Blasutig Léon		x	x	x	Na 03	Lelièvre Philippe		x		x	Na 20
Bodart Patrick	x	x	x	x	Na 24	Lemince Pascal	x	x		x	Na 19
Carême Christian	x	x	x	x	Na 10	Lerson Etienne	x	x	x	x	Na 14
Ceulemans Christophe	x	x	x	x	Na 03	Lerson Luc	x	x		x	Na 14
Ciglia Joackim	x	x	x	x	Na 14	Liegeois Jules	x	x	x	x	Na 14
Collette André	x	x	x		Na 05	Liemans Katia	x	x	x		Na 19
Crepin Martial		x			Na 14	Lorent Isabelle			x		Na 19
Cunin Eric		x			Na 31	Macédoine Quentin			x		Na 37
Debarsy André	x	x	x	x	Na 26	Manes Sébastien	x	x	x	x	Na 14
Dejasse Didier	x	x	x	x	Na 10	Martin Mickaël		x			Na 14
Demarche Christophe	x	x	x	x	Na 37	Massart Eric		x		x	Na 20
Demarteau René	x	x	x	x	Na 20	Mottiaux Christian	x	x			Na 31
Demarteau René Jnr		x		x	Na 20	Mottiaux Stéphane	x	x			Na 31
Demarteau Michaël		x		x	Na 20	Pirson Eric	x	x		x	Na 14
Demonté Loic		x	x	x	Na 14	Plomteux Vincent	x	x		x	Na 14
Demonté Olivier	x	x	x	x	Na 14	Prévot Martine			x		Na 19
Demonté Philippe	x	x	x	x	Na 14	Puissant Jean-Claude	x	x	x	x	Na 19
Denis Jean-Marie	x	x			Na 25	Remy Serge		x	x		Na 03
Derenne Didier	x	x		x	Na 19	Rolin Thierry		x	x		Na 31
Didion Eric	x	x	x	x	Na 03	Roquet Michel	x	x	x		Na 19
Divoy Michaël	x	x			Na 31	Rouard Claude	x	x		x	Na 19
Dohy André	x	x	x	x	Na 25	Savary Remy			x		Na 25
Dohy Philippe	x	x	x	x	Na 25	Soussigne Marc	x	x	x	x	Na 25
Dumont Julien				x	Na 14	Swirio Kevin		x			Na 14
Frère Julien	x	x	x		Na 14	Tilquin Damien			x		Na 25
Garnier Eric	x	x	x	x	Na 03	Trépagne Luc		x	x		Na 25
Gaspard Jacques		x		x	Na 20	Villeval Marylène			x		Na 19
Gérard Jean-Marie		x			Na 03	Wautot Cédric	x	x	x	x	Na 03

Seules les colonnes remplies par une croix (x) sont considérées comme acquises.